

Elus, rendez vos massifs forestiers accessibles !

ORDRE DU JOUR

Le 15 novembre 2018 – Digne

9h30 – 12h00

Objectifs : Appréhender les enjeux et la nécessité d'ouvrir des dessertes forestières et d'entretenir l'existant ● Mener à bien son projet de conception et réalisation de desserte ● Identifier le rôle de l'élu dans l'élaboration et la réalisation du projet desserte ● Planifier l'entretien des pistes ● Solliciter le dispositif de financement adapté à son projet de desserte

09h15 – 09h30 : **Accueil des participants**

09h30 – 09h45 : **Ouverture et présentation de la formation**

09h45 – 10h45 : **Pourquoi développer et entretenir l'accès aux massifs forestiers ?**

- Régénérer la forêt et répondre à la demande en bois
- Répondre aux attentes des usagers de la forêt
- Gestion de la sécurité et des risques

Intervenants : Communes forestières, ONF, Exploitant forestier, Commune de Seyne les Alpes

10h45 – 11h15 : **Concevoir et construire des équipements de desserte interne au massif forestier**

- Adapter l'investissement aux usagers
- Du projet à la mise en œuvre : les étapes clés
- Entretien de la desserte et gérer son accès

Intervenants : Communes forestières, département des Alpes de Haute-Provence

11h15 – 11h25 : Pause

11h25 – 12h00 : **Financer son projet de desserte**

- Quels financements possibles ?
- Qui peut m'aider ?

Intervenants : DDT, Communes forestières, commune de Castelet les Sausses

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé. L'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation).

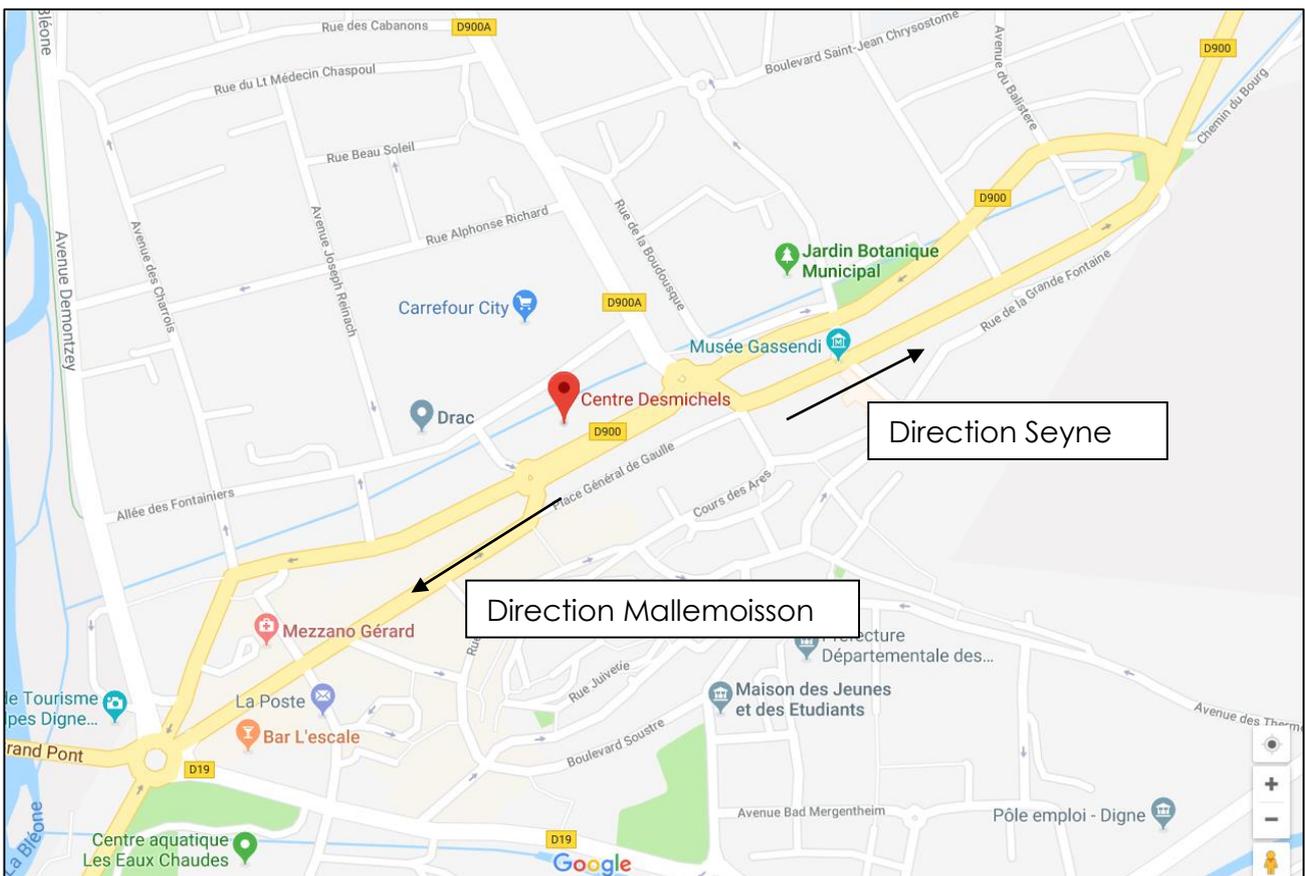
Elus des communes non à jour de leur cotisation : Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **50 euros** est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

Salle Abbé Féraud

Centre Desmichels
1 Boulevard Martin Bret
04000 Digne-les-Bains



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Julien LOPEZ / 06.37.23.79.93

Elus, rendez vos massifs forestiers accessibles

Jeudi 15 Novembre 2018 – 09h30/12h00
Digne

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE/ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la réunion du **15 Novembre 2018**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées inscrites dans le courrier ou par fax au **04 42 51 03 88** avant le **9 novembre 2018***



L'action des Communes forestières dans le projet MOB+ est cofinancée par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

